



## Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel  
Tél 032 853 44 55  
Internet: [www.football.ch/anf](http://www.football.ch/anf) - E-mail: [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch)

Comité central

**A tous les clubs de l'ANF**

Neuchâtel, le 15.03.2021

## Communiqué ANF – Renvois de matchs/quarantaines COVID 19

Mesdames, Messieurs, Chers dirigeants des clubs,

- Pour rappel, le répondant ANF pour tous les aspects liés au COVID19, s'agissant en particulier des conditions de renvoi suite à une **quarantaine avérée** au sein d'une équipe ou d'un club est M. Pascal Béger, contact par mail à [beger.pascal@football.ch](mailto:beger.pascal@football.ch) avec copie au secrétariat de l'ANF [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch).
- Pour toute demande, doute ou question concernant le COVID 19 et ses implications (mise en quarantaine et aval du médecin cantonal), le club prendra contact **prioritairement** avec la Hotline « Santé » du canton de Neuchâtel, par téléphone au **032 889 11 00** ou au **032 886 88 80** (tri infirmier) pour pouvoir passer un test en cas de symptômes.

### **Renvoi de matchs / Quarantaines COVID 19**

- Hors conditions météorologiques défavorables, la fermeture des terrains par l'exploitant de l'installation ou la commune ne constitue pas un motif valable pour le report d'un match. L'ANF se réserve le droit de faire jouer le match sur le terrain de l'adversaire ou terrain neutre, avec l'accord des clubs.
- La fermeture des vestiaires ou de la buvette par l'exploitant de l'installation ou la commune ne constitue pas un motif valable pour le report d'un match.
- L'article 45 du règlement de jeu de l'ASF s'applique, à savoir que le report/renvoi d'un match peut être demandé si au moins six joueurs d'une équipe souffrent de la même maladie contagieuse ou sont placés en quarantaine officielle à l'heure d'un match. **Dans ce cas, le club fournit par mail à l'adresse ci-dessus une liste des joueurs mis en quarantaine, ainsi qu'une copie des courriels/courriers de mise en quarantaine adressés aux joueurs concernés par le médecin cantonal.**
- Si la mise en quarantaine d'une équipe est **avérée**, le club par son répondant Coronavirus doit en informer le répondant de l'ANF par mail à [beger.pascal@football.ch](mailto:beger.pascal@football.ch) avec copie au secrétariat de l'ANF à [anf@football.ch](mailto:anf@football.ch). Le répondant ANF est seul compétent pour prononcer le renvoi du match dans ces conditions.
- Le renvoi définitif d'un match n'est possible que si l'ensemble des conditions ci-dessus sont respectées par le club requérant, en particulier si les protocoles médicaux sont strictement respectés. Cas contraire, les matchs devront être joués conformément au calendrier.
- Les matches reportés pour cause de quarantaine d'une équipe doivent en principe être joués jusqu'à 72 heures après la fin de la quarantaine officiellement déclarée par le médecin cantonal. Cela s'applique si la quarantaine se termine le dimanche ou le lundi. Si la quarantaine prend fin du mardi au samedi, le match doit être joué dans les 72 heures suivant le dernier match de championnat.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous priant de prendre bonne note des informations qui y figurent, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**Association Neuchâteloise de Football**

Le Comité central